
Michel et Monique BONNARD

12 Boulevard Thermal

63100 Clermont Ferrand

Tel : 04-63-08-28-09

E-mail : bonnard63@gmail.com

Monsieur le Bâtonnier

Ordre des Avocats

du Barreau de Clermont Ferrand

9 Rue Lamartine

63000 Clermont Ferrand

Clermont Ferrand, le 13 Mai 2026

Lettre Recommandée avec accusé de réception.

Contestation Honoraires BONNARD / Me Lionel DUVAL

Monsieur le Bâtonnier,

Nous avons l'honneur de solliciter votre intervention dans le cadre d'une contestation portant sur les honoraires réclamés par Maître Lionel DUVAL,, ancien conseil dans le dossier nous opposant à Madame MASSENA.

En effet, Maître DUVAL a souhaité se dessaisir de notre dossier avant que l'issue de la procédure ne soit connue et avant l'achèvement complet des diligences attendues dans cette affaire particulièrement sensible et complexe.

À la suite de ce dessaisissement, une facture complémentaire d'honoraires nous a été réclamée, dont nous contestons tant le principe que le montant.

Notre contestation repose notamment sur les éléments suivants :

Le dessaisissement est intervenu alors que la procédure demeurait en cours et nécessitait encore un suivi actif afin d'assurer utilement la défense de nos intérêts.

La convention d'honoraire nous liant à Me DUVAL ne prévoyait pas qu'il se substitue au conciliateur Judiciaire pour l'établissement d'un protocole d'accord destiné à concrétiser l'accord oral intervenu entre les parties le 10/12/2025 dans le cadre de la conciliation ARA, et à officialiser ainsi notre exécution immédiate de cet accord par la remise, sous contrôle du conciliateur judiciaire des télécommandes et clés d'ouvertures convenues.

Bien que Me DUVAL se soit engagé, devant vous, à obtenir la signature de ce protocole ou à défaut un PV de non conciliation, aucune démarche n'a été entreprise en ce sens

Ces diligences annoncées et attendues n'ont pas été menées à leur terme, alors même qu'elles présentaient un caractère essentiel pour la bonne conduite du dossier.

Le retrait de notre ancien conseil a également généré pour nous des difficultés importantes tant sur le plan procédural que financier, avec nécessité de reprise intégrale ou partielle du dossier par un nouvel avocat.

Ainsi, notre Société de Protection juridique n'ayant pas reçu copie du protocole d'accord régularisé ou du PV de non conciliation, n'a pas pu prendre en charge les honoraires réclamés par Me DUVAL

Cette situation nous a par ailleurs contraints à mandater dans l'urgence un nouveau conseil afin d'éviter toute rupture dans notre défense et de préserver nos droits procéduraux.

Dans ce contexte, il nous apparaît que les honoraires réclamés ne correspondent ni à l'état réel d'achèvement de la mission, ni à l'utilité effective des diligences accomplies au regard de la situation procédurale laissée au moment du dessaisissement.

Nous sollicitons en conséquence l'ouverture d'une procédure de contestation et de taxation des honoraires de Maître Duval, afin qu'il soit procédé à un examen contradictoire des diligences effectivement réalisées et du montant réellement susceptible d'être mis à notre charge.

Nous vous adressons en pièces jointes :

- la convention d'honoraires signée avec Me DUVAL (en partie erronée)
- les factures réglées à Me DUVAL et la facture litigieuse ;

Nous sommes à votre disposition pour vous adresser tout élément que vous jugeriez utile à l'instruction de notre demande.

Nous vous indiquons par ailleurs être tout à fait disposés à faire consigner, auprès de l'intervenant de votre choix, les sommes réclamées par Me DUVAL, en l'attente d'une décision définitive relative à cette facturation.

Nous souhaitons que vous puissiez également intervenir auprès de Me Lionel DUVAL, afin qu'il transmette à notre nouveau conseil Me Sophie Payen, l'entier dossier nous appartenant, sauf à engager sa responsabilité professionnelle, en cas de rétention abusive ne nous permettant pas de préserver nos droits procéduraux.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Bâtonnier, en l'expression de notre très respectueuse considération.

Monique et Michel BONNARD

